

Sujet	Prêt direct payant par poste Document de présentation à l'intention des bibliothèques RERO
Auteurs	COPI, Centrale RERO
Date	17.09.2012

1. Prêt direct payant par poste

Le prêt direct payant par poste est une des mesures d'harmonisation des pratiques du PEB (R20) approuvées par le Conseil stratégique de RERO, qui doit être généralisée. Il permet au lecteur de commander en ligne des documents et de les recevoir directement à domicile, contre un paiement de CHF 13.- par document.

1.1. Avantages du service de prêt direct

Le service de prêt direct par poste offre la possibilité aux bibliothèques de proposer aux usagers inscrits un service supplémentaire, directement intégré au catalogue, qui sera particulièrement apprécié par:

- les lecteurs à mobilité réduite ;
- les lecteurs éloignés géographiquement de leur bibliothèque ;
- les lecteurs ayant peu de temps à disposition.

Ce service permet ainsi à la bibliothèque, non seulement de répondre aux besoins de lecteurs réguliers voulant recevoir des documents à domicile, mais aussi de toucher un nouveau public, qui n'avait jusqu'à présent pas ou peu de possibilités d'accéder à ces prestations.

1.2. Pré-requis pour la bibliothèque désirant proposer le service de prêt direct

Le service de prêt direct par poste intégré au catalogue ne fonctionne que pour les documents pour lesquels **le bouton "Demander/Réserver" est présent** au-dessus de la notice du document dans l'OPAC institutionnel (Cf. point 3.1).

Si cette condition est satisfaite, la bibliothèque peut choisir de proposer ou non la possibilité de l'envoi par poste à ses lecteurs, en plus de l'option habituelle du retrait à la bibliothèque.

Dans le cas où elle choisit de proposer le service de prêt direct, elle doit le confirmer à sa coordination locale, pour que RERO puisse activer ce service pour la bibliothèque dans l'OPAC.

2. Fonctionnement du prêt direct

2.1. Création d'une nouvelle demande par le lecteur dans l'OPAC

2.1.1. Demande de prêt direct

La demande de prêt direct payant par poste se fait dans l'OPAC en cliquant, comme pour une demande avec retrait en bibliothèque (commande en magasin), sur le bouton "Demander/Réserver".

<ul style="list-style-type: none"> Recherche <ul style="list-style-type: none"> Simple Avancée Espace personnel <ul style="list-style-type: none"> Dossier lecteur-trice Panier (0) Historique des recherches Autres Catalogues RERO Ressources électroniques Autres ressources Services en ligne <ul style="list-style-type: none"> Préinscription Prêt entre bibliothèques Demande d'un mot de passe 	<h3 style="text-align: center;">Demande</h3> <p>Numéro de carte de lecteur-trice: <input type="text"/></p> <p> <input type="radio"/> Retrait à la bibliothèque <input checked="" type="radio"/> Envoi par poste (CHF 13.-/document) </p> <p>Mot de passe <input type="password"/></p> <p><input type="checkbox"/> J'ai lu et j'accepte les conditions générales de l'envoi par poste.</p> <p style="text-align: right;"> <input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Annuler"/> </p>
---	--

Note: Dans le cas où le menu déroulant lié au choix du retrait à la bibliothèque est proposé par l'institution, ce menu devient grisé et n'est plus accessible.

La demande du **mot de passe** est une mesure sécuritaire pour éviter qu'une demande puisse être créée par erreur par un autre usager que celui qui souhaite réellement l'effectuer.

La non-saisie ou la saisie erronée du mot de passe (3 essais permis) génère les **messages d'erreur suivants**:

- en cas de non-saisie: "**Le mot de passe est obligatoire.**"
- en cas de 1^{ère} ou 2^e saisie erronée: "**Le numéro de lecteur ou le mot de passe est erroné. Il vous reste X tentative(s).**"
- en cas de 3^e saisie erronée: "**Pour des raisons de sécurité, votre compte a été bloqué. Réessayez dans 5 minutes ou adressez-vous à votre bibliothèque.**"

En cliquant sur le lien "Conditions générales", une fenêtre s'ouvre, affichant les conditions générales d'envoi des documents par poste au lecteur:

Conditions générales d'envoi des documents par poste aux lecteurs (prêt direct payant par la poste)

Bénéficiaires de ce service
Peut bénéficier du service d'envoi par poste seul un lecteur qui:

- est inscrit dans une bibliothèque membre du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), et
- s'engage à respecter les conditions de prêt de la bibliothèque propriétaire, et
- n'a pas de litige antérieur avec cette dernière, laquelle se réserve le cas échéant le droit d'annuler la commande, et
- a une adresse en Suisse.

Adresse d'envoi

- Le document demandé est envoyé par poste à l'adresse indiquée dans le dossier de lecteur.
- Avant d'effectuer sa demande, **le lecteur s'assure que cette adresse est correcte**. Dans le cas contraire, le lecteur signale les changements à la bibliothèque. Pour éviter des frais en cas d'envoi à une adresse erronée, il attend que les corrections soient faites dans son dossier avant de faire sa commande.

Prolongation et retour du document

- Le lecteur peut prolonger le document en ligne, si celui-ci n'est pas réservé, via son dossier de lecteur.
- A l'échéance, après utilisation, le lecteur renvoie le document par poste à la bibliothèque propriétaire dans un emballage protégeant suffisamment le document. Il peut également le déposer au guichet d'une bibliothèque RERO pratiquant la **mutualisation des retours**.

Coûts à la charge du lecteur

- L'envoi par poste d'un document est facturé **CHF 13.00 par volume**. Le paiement se fait selon les modalités de la bibliothèque propriétaire.
- Les frais de retour sont à la charge du lecteur.
- Les frais résultant de la réexpédition par la poste (par exemple suite à une adresse erronée, etc.) ou d'un éventuel non-retrait par le lecteur sont à la charge de celui-ci.

Délais

- Le délai de prêt (enregistré dans le dossier du lecteur avant l'envoi du document par la poste), ainsi que les modalités de prêt, sont ceux de la bibliothèque propriétaire.
- Le **délai de livraison** est celui officiel de la poste en courrier B ± 2 jours.

Dans le cas où le document demandé serait manquant, déjà en prêt, ou exclu du prêt par poste, un message sera transmis par la bibliothèque au lecteur.
En validant la demande de prêt par poste, le lecteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions ci-dessus.

Une fois que le lecteur a entré son numéro de carte de lecteur, son mot de passe, et qu'il a coché la case d'acceptation des conditions générales d'utilisation du prêt par poste, le bouton "Valider" devient actif et lui permet de passer à l'étape suivante.

2.1.4. Validation de la demande

Après avoir cliqué sur le bouton "Valider", une page intermédiaire apparaît permettant d'ajouter, le cas échéant, une remarque:

Après avoir cliqué sur le bouton "Valider", la page de confirmation de la demande s'affiche avec l'indication "Envoi par poste 13 francs" en guise de lieu de retrait.

Exemple: affichage sur l'OPAC institutionnel du Valais.

Lorsque le lecteur clique sur le bouton "OK", la demande s'imprime et apparaît dans le Client Virtua.

2.2. Suivi de la demande par la bibliothèque dans le Client Virtua

La demande créée par le lecteur dans l'OPAC apparaît dans l'onglet "Activité" du lecteur avec comme lieu de retrait la localisation fictive "Envoi par poste 13 francs":

Position	Demandé le	Cote	Titre	Lieu de retrait
1/1	31.07.2012 14:53:00	NP 74.477	Boule androgyne / André Miguel ; front. de Cécile Miguel	FR Envoi par poste 13 francs
1/1	31.07.2012 15:23:00	SOC LECT D 6310	La boîte à couleurs / André Roussin	FR Envoi par poste 13 francs

Dans la notice bibliographique, le statut de l'exemplaire indique que celui-ci a été demandé:

Complet Exemplaires MARC

Auteur: Roussin, André
 Titre: La boîte à couleurs / André Roussin
 Lieu / date: Paris : Albin Michel, 1974
 Collation: 263 p. ; 21 cm

Transactions en cours
 Emprunté: 0 En séminaire: 0
 Disponible: 5 Demandé: 1
 Réservé: 0 Autres: 0
 Total des ex.: 6 Demandes en cours: 1
 Demandes totales: 1

Dépôt	Cote	2e cote	Statut	Code à barres	Vol.	Note
FR CENT Magasins	NP 99.444		Disponible	001686339		\$9 d/...
FR CENT Magasins	SOC LECT D 6310		commande en ma...	001566554		
VS MV MARTIGNY/Roman...	82-3 ROUS		Disponible	010708580		
NE BPUN dépôt ext. (délai ...	BPUN SE 8940		Disponible	031069937		
NE BVCF Magasins	CFV 920 ROU		Disponible	051073782		Relié
NE BVL Magasin	LOV 849.4 ROU		Disponible	nej1000142		

Sélection active 1 / 6

Voir URL Voir l'exemplaire Supprimer l'ex. Demander l'ex.

Masqué Voir archive Editer Demander Ajouter un ex. Actualiser Fermer

Exemple: exemplaire issu du catalogue fribourgeois.

Le document est ensuite prêté au lecteur normalement dans Virtua, puis lui est envoyé par la poste:

Prêts Limitations

No de lecteur: 2010034612 -- vs
 Nom, prénom: WYER, Jean-Bernard (Monsieur)
 Type lect.: VS Lecteur standard / Leser Standard -- vs
 Né-e le: 15.03.1972
 Langue: français
 Adresse 1: Av. Du Gd-St-Bernard 42b
 : 1920 MARTIGNY
 Tél. 1: 027/722.9619

Information
 Amendes: CHF .00
 Demandé: 0
 En retard: 0
 Facturé: 0
 Dernier ex.: 1 - prêt à do
 Limite de catégorie: 1/30

Type de prêt
 Normal Heure fixe: 18:00 Date: 28.06.2002
 Sur place Heure choisie: 15:53:14 Date: 31.07.2012

No d'exemplaire	Titre	Échéance/Heure	Type
1001566554	La boîte à couleurs / André Roussin	28.08.2012 18:00:00	Normal

Imprimer reçus
 Après chaque exemplaire A la fin des opérations de prêt

Appliquer le dernier type de prêt

No d'exemplaire:

Imprimer Prêt

Ces paramètres peuvent être configurés différemment dans les bibliothèques du réseau.

3. Informations techniques et paramétrage

La solution technique du service de prêt direct intégré au catalogue requiert que **le bouton "Demander/Réserver" soit présent** au-dessus de la notice d'exemplaire du document dans l'OPAC institutionnel, **pour que ce document puisse être commandé en prêt par poste**, (Cf. point 3.1).

3.1. Affichage du bouton "Demander/Réserver"

L'affichage ou non du bouton dépend du paramétrage de l'institution. Il est en général lié au fait que la localisation à laquelle appartient le document ait été définie comme acceptant les commandes en magasin ("Page") (Cf. point 3.2). Mais cet affichage peut également être lié aux demandes de prêt (Loans), ou aux réservations (Hold) selon le paramétrage défini par l'institution.

Pour les institutions pour lesquelles l'affichage du bouton "Demander/Réserver" est régi en fonction des demandes "Page", la localisation à laquelle appartient le document doit avoir été définie comme "paging" dans les paramètres (Cf. point 3.2) pour que le document puisse faire l'objet d'une demande de prêt par poste par l'intermédiaire du bouton "Demander/Réserver".

L'affichage du bouton "Demander/Réserver" est régi par différents paramètres (fichiers de configuration de l'OPAC et base Virtua), dans l'ordre d'importance suivant:

- la localisation (paging/non paging) ;
- la classe d'exemplaire ;
- le statut de l'exemplaire ;
- les matrices de prêt qui permettent de paramétrer les demandes par types de lecteur.

Informations à propos de l'exemplaire - Test

Détails exemplaire | Statistiques | **Statut**

Information bibliographique
Auteur: Raymond, Marcel, 1897-1981
Titre: Être et dire : études / Marcel Raymond
Lieu / Date: Neuchâtel : Ed. de la Baconnière, 1970 (Montreux ; Impr. Corbaz)

Informations à propos de l'exemplaire
Item ID: 8234209
Code à barres: 031035619
Barcode Type: Normal
Classe d'exemplaire: 1002 Monographies
Item class séminaire:
URL de l'exemplaire:
Dépôt: NE BPUN dépôt ext. (délai 24h)
Dépôt temporaire: NE BPUN dépôt ext. (délai 24h)
Nbre d'éléments: 1 Unités empruntables:
Prix: CHF .00
Numéro EPN:
Numéro d'exemplaire s:
Lamination: None
Code de collection:

Cote
Copie: 1
Cote #: BPUN E 8380
2e cote #:

Unités
 Texte libre
 Énumération et chronologie
 Aucun
Editer

Préservation et conservation
 Code: 3
 Dépôts temporaires non-paramétrés
Dépôt non-pai:

Conditions de prêt
 Selon matrice
 Prêt pour: 168
Demande possible

Masqué Suppr. Exempl. Editer Actualiser Fermer

Ces paramètres peuvent être configurés différemment dans les bibliothèques du réseau.

3.2. Localisations paging et non paging

3.2.1. Localisations paging

Les localisations définies pour les commandes en magasin (dites "paging") permettent de mettre en place le prêt direct. L'accès à la fonctionnalité d'envoi par poste est simplement

ajouté au système de réservation déjà en place, et s'effectue via un rapide paramétrage de la matrice de prêt.

3.2.2. Localisations non paging

Les localisations non définies pour les commandes en magasin (dites "non paging") peuvent proposer l'envoi par poste à condition que les documents puissent être retirés également dans une bibliothèque.

Les bibliothèques non-paging et ne proposant pas la fonctionnalité de retrait à la bibliothèque (via l'affichage du bouton "Demander/Réserver") ne peuvent accéder à la fonctionnalité d'envoi par poste.

3.3. Paramétrage pour l'activation du service de prêt direct

La fonctionnalité "Envoi par poste 13 francs" repose sur la création d'une localisation fictive du même nom, dans chaque institution, qui permet juste de proposer un lieu de retrait "Envoi par poste 13 francs". Au moment de la sélection du bouton radio "Envoi par poste (CHF 13.-/document)", l'information transmise à la base est celle-ci: l'utilisateur souhaite retirer son ouvrage dans une autre bibliothèque que celle qui le possède. La bibliothèque de retrait est "Envoi par poste 13 francs".

La création de ce lieu fictif de retrait ainsi que la saisie des paramètres permettant l'affichage du bouton "Demander/Réserver" pour les fonds d'une bibliothèque sont du ressort de la coordination locale de celle-ci, par le chef de projet membre COBASES.

L'activation du service de prêt direct pour une bibliothèque, lorsque les conditions préalables sont remplies, est faite par la Centrale RERO, via une demande de tâche d'exploitation adressée par la coordination locale.

La bibliothèque peut décider en tout temps de faire désactiver le service de prêt direct.

Annexe

Processus de demande/réservation d'un document avec la nouvelle option "Envoi par poste"

